



**DÉCISION**  
du **18 DEC. 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 29 octobre 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 29 octobre 2024, portant sur:

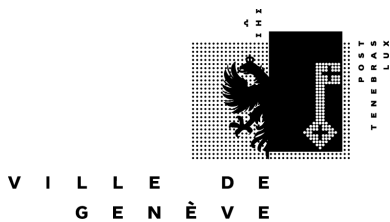
un crédit complémentaire de 1 291 600 francs destiné à la mise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement des pataugeoires du parc Bertrand et du parc La Grange

**est approuvée.**

  
Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1624 I  
SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2024

**Crédit complémentaire de 1 291 600 francs destiné à la mise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement des pataugeoires du parc Bertrand et du parc La Grange (PR-1624 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 59 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 291 600 francs, complémentaire au crédit de 3 077 450 francs voté le 25 janvier 2016 (proposition PR-1124, «Remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement de dix pataugeoires»), destiné à la mise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement des pataugeoires du parc Bertrand et du parc La Grange.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 291 600 francs.

*Art. 3.* – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

La Présidente :

Livia Zbinden